

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE
HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE LARRINGES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 janvier 2025

Délibération n°
20250121-04

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt et un janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Georges BLANC, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice 15
Présents 14
Votants 14

Présents : M. BLANC Georges, Mme METRAL Laure, M. CHESSEL Pascal, Mme CHESSEL Christelle, M. GRAS Jean-François, M. COLLIARD Ervé, Mme GUYOT Patricia, M. BOCHATON Philippe, Mme SERVOZ-COCHARD Nadine, Mme SERVOZ Nathalie, M. DELEVAUX Jean-Jacques, Mme LAINÉ Delphine, M. BOCHATON Sébastien, Mme GRIVEL Allma.

Date de la convocation
14 janvier 2025

Absents : M. COLLIARD Jean-François (excusé).

A été nommée secrétaire : Mme GUYOT Patricia.

OBJET

CONTRAT DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC CHABLAIS INTER EMPLOI

Acte rendu exécutoire
après télé-transmission
en Sous-Préfecture le
22 JAN. 2025
et mise en ligne sur le
site internet de la
commune le
22 JAN. 2025

Le Maire,
Georges BLANC

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un contrat de mise à disposition de personnel avec l'association Chablais Inter Emploi pour l'année 2025. Il précise que ce contrat n'a un coût que si la commune fait appel à cette association pour un besoin ponctuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Approuve les termes du contrat proposé,

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de mise à disposition de personnel avec Chablais Inter Emploi.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Larringes, le 21 janvier 2025

Le Maire

Georges BLANC

La Secrétaire de séance

Patricia GUYOT